

MICHELA BARBOT, JEAN-FRANÇOIS CHAUVARD ET STEFANO LEVATI

STATUTS ET CONDITIONS SOCIALES À L'ÉPREUVE DU DÉCLASSEMENT

QUELQUES CONSIDÉRATIONS INTRODUCTIVES

Le déclassement social est aujourd'hui un défi politique majeur pour les sociétés occidentales. Il se nourrit du chômage de masse, du creusement des inégalités, du ralentissement de la mobilité sociale ascendante, de la crainte diffuse que les enfants ne soient pas en mesure de maintenir les mêmes conditions de vie que la génération précédente. Ce sentiment est au cœur de la crise que traversent les classes moyennes, qui ont quelque chose à perdre, mais qui ne disposent pas d'assez de ressources, matérielles et relationnelles, pour se sentir à l'abri de l'incertitude des temps¹.

À mesure que le déclassement a été perçu comme un problème contemporain, il est devenu un objet de premier plan pour la sociologie pour laquelle il désigne trois réalités différentes. Dans le cadre d'une sociologie des inégalités, soucieuse d'intégrer la dimension générationnelle dans le processus de stratification sociale, le déclassement qualifie la position d'individus qui semble moins favorable que celle de leurs parents². À l'échelle d'une vie, il désigne une dégradation de la condition d'une personne ou d'un groupe socio-professionnel sur la base de différents critères d'évaluation. Enfin, le déclassement est analysé comme un sentiment, subjectif ou collectif, nourri de sa propre expérience et de la perception des dynamiques sociales³. Des travaux récents ont soumis le déclassement à une critique générale des théories de la mobilité sociale⁴.

Dans ce contexte, l'histoire a un double rôle à jouer. Elle doit, d'abord, s'emparer des outils et des approches de la sociologie pour interroger, sans anachronisme, les réalités passées ayant d'apparentes analogies avec le présent. Elle peut, ensuite, enrichir la

¹ Chauvel 2006, 2016.

² Chauvel 1998, Peugny 2009.

³ Maurin 2010.

⁴ Sinthon, 2018, Pisati 2000.

compréhension de celui-ci en mettant en évidence la diversité et la complexité de ce phénomène dans des sociétés à statuts, plus rigides, mais dont on sait que les ressorts ont perduré bien après l'abolition de leur soubassement juridique⁵.

Travailler sur le déclassement dans les sociétés anciennes, c'est prendre à revers la pente dominante des études historiques qui ont privilégié les formes de mobilité ascendante qui sont aussi les plus productrices de sources. L'historiographie s'est, en effet, davantage intéressée à l'émergence de nouveaux groupes sociaux (bourgeoisie marchande), au renouvellement des élites (hommes de loi, administrateurs) et à des trajectoires individuelles ascensionnelles en s'attachant à identifier les conditions politiques, juridiques et économiques favorables et les périodes de plus grande ouverture des frontières sociales (premier XVI^e siècle, XVIII^e siècle)⁶.

Les travaux sur les formes de mobilité descendante sont bien moins nombreux. Ils se sont, d'abord, focalisés sur la noblesse d'épée dont le gentilhomme huguenot François de la Noue (1531-1591) nous dit qu'« il ne faut point beaucoup de langage pour faire conoistre combien les gentils-hommes françois sont décheus de cette ancienne richesse dont leurs maisons estoyent ornées [...] »⁷. Ce sont ces situations d'appauvrissement matériel qui ont attiré l'attention car elles conduisaient de petits nobles à déroger en exerçant des activités indignes de leur rang, parce qu'elles ont aussi généré des mécanismes qui leur permettaient de mettre entre parenthèse leur statut (noblesse dormante) et de le recouvrer grâce à des lettres de relief ou de réhabilitation⁸. L'attention s'est également portée sur la catégorie des pauvres honteux, dont les conditions de vie n'étaient plus en adéquation avec leur statut et qu'il convenait de secourir pour essayer de les y maintenir⁹. Plus récemment, des travaux ont porté sur les modalités conceptuelles des classements sociaux¹⁰, sur la représentation du déclassement¹¹, et l'interprétation de certaines trajectoires sociales dans une société hiérarchique¹².

⁵ Bourdieu 1978, 1979.

⁶ Dans une bibliographie abondante, citons Everett 1966, Reinhard 1996, Lyon-Caen 2008, Châtelain 2008, Bellavitis – Croq – Martinat 2009, Haddad 2009, Flamein 2018.

⁷ *Discours politiques et militaires du Seigneur de la Noue*, De l'imprimerie de François Foret, Bâle, 1587, p. 157.

⁸ Dravasa 1965, Nassiet 1994.

⁹ Gutton 1974, Ricci 1983, 1998.

¹⁰ Cosandey 2005, Cohen 2010, Chabaud 2011.

¹¹ Meyzie 2006.

¹² Marraud 2009.

Le présent volume collectif, fruit du colloque organisé en mai 2018 à l'École française de Rome, pourrait partir de la définition du « déclassé » donnée par le *Nouveau dictionnaire national* publié au milieu du XIX^e siècle: « une personne qui n'occupe pas dans la société la place qu'elle aurait dû ou pu occuper »¹³. Définition lapidaire qui pose plus de questions qu'elle n'en résout: le déclassé est-il responsable de son sort? Est-il la victime de forces qui le dépassent? Qu'est-ce qui détermine l'assignation des personnes à une place? À partir de ces interrogations générales, nous entendons resserrer la focale sur des objets qui permettent de complexifier la notion de déclassement, en portant l'attention aux discours tenus par les contemporains et par les acteurs sur leur propre expérience de déclassement, aux situations structurelles, instables, paradoxales, qui conduisent au déclassement ou au reclassement, et à la manière dont les autorités interfèrent dans ce processus.

Les contributions portent sur la France et l'Italie; elles auraient pu concerner d'autres pays européens. Ce choix est néanmoins cohérent du fait de l'impact de la césure révolutionnaire et napoléonienne qui marqua, selon des modalités différentes, l'avènement d'une nouvelle notabilité de la naissance, de la richesse et du talent provoquant un reclassement partiel des élites anciennes.

En prenant en compte l'Ancien Régime tout en englobant le moment révolutionnaire, l'ouvrage se donne les moyens d'observer le phénomène du déclassement dans le cadre d'une société d'ordres dont la rigidité des frontières sociales évolua dans le temps, alternant des périodes de plus ou moins grande ouverture ou fermeture, mais aussi dans une phase de rupture, de transition et de redéfinition des statuts alors que triomphait une société de classes¹⁴. Le déclassement est le moyen de penser à nouveaux frais le débat entre société d'ordre et société de classe en s'interrogeant sur la nature et l'ampleur du processus de différenciation sociale dans une société hiérarchique.

Le déclassement n'est pas compréhensible sans l'existence d'un classement. Dans la société contemporaine, celui-ci est sociologique et économique en l'absence de frontières juridiques entre individus, même si leur souvenir peut perdurer; il s'exprime en termes de stratification et de catégorie. Dans les sociétés d'Ancien Régime, l'existence d'un classement ne va pas de soi. Il découlait d'une structure hiérarchique qui assignait une place dans des groupes distincts: les ordres, les états, les « degrés subordonnés »¹⁵, mais cet ordre

¹³ « Déclassé, ée », *Nouveau dictionnaire national*, par Bescherelle Aîné, tome 2, Paris, 1856, p. 1103.

¹⁴ Mousnier 1969, Roche 1973, Descimon 1997, Jessenne 2007.

¹⁵ Dumont 1967, Jouanna 1977, Houseman 1984, Descimon 2011.

hiérarchique, rigide, pensé comme naturel donc immuable, n'était pas immobile, ne serait-ce que parce que les autorités publiques avaient le pouvoir de permettre le passage d'un corps à l'autre. Plus profondément, sous l'effet de l'évolution démographique, des mutations économiques ou des exigences du service de l'État, la société était touchée par des formes – limitées – de mobilité ascendante ou descendante. L'existence d'un classement doit aussi être envisagée dans le cadre d'une pensée hiérarchique qui assurait l'intégration des corps dans une structure englobante. Or la pensée hiérarchique était étrangère à la logique de classement; elle ne rangeait pas en groupes distincts mais agençait des personnes en fonction de leur qualité les unes par rapport aux autres et dans leur rapport au tout¹⁶. Les querelles de préséances mettent en lumière la possibilité de modifier l'agencement des places, dans le respect de règles communes suffisamment floues pour susciter des revendications et assez rigides pour en limiter les possibles. Ce qui caractérisait, par-dessus tout, les sociétés anciennes, c'était moins la recherche d'une position supérieure que le souci de conservation de la position acquise¹⁷, et son corolaire, la hantise de déchoir.

Ces sentiments ne disparurent pas avec les bouleversements révolutionnaires, mais ils ne s'inscrivaient plus dans une pensée et une structure hiérarchiques. L'engloutissement de l'ordre ancien a profondément renouvelé les conditions des écarts sociaux et engendré des situations nouvelles où la perte de statut et de fortune a pu se mêler à des opportunités de reclassement. Enjamber la période révolutionnaire permet donc d'observer les logiques du déclasserment dans un cadre juridique, une conjoncture économique et un environnement culturel qui n'obéissaient pas nécessairement à la même temporalité.

Une des questions qui traverse ce livre porte sur la manière de dire le déclasserment, tant sur les discours produits par les historiens pour identifier le phénomène que sur ceux des acteurs historiques, qui n'étaient pas nécessairement semblables aux nôtres, et qui n'étaient non plus identiques dans le temps. La chose existait sans le mot, ou plus exactement était signifié par d'autres mots. Dans le *Dictionnaire universel* de Furetière, point de « déclasserment », mais les caractères qu'on lui prête se retrouvent dans le substantif « décadence » ou le verbe « déchoir » dont voici la définition: « diminuer en biens, crédit, faveur, santé. L'Empire a commencé à déchoir, dès que les étrangers y ont fait des inondations. Les maisons endettées achèvent de se ruiner, en ne voulant pas déchoir de leur rang.

¹⁶ Alimento – Cassina 2002, Cosandey 2005.

¹⁷ Levi 2003.

Ce malade déchoit de jour en jour. Ce banquier est bien déchu, a bien perdu de son crédit »¹⁸.

La notion de déclassement oscille entre les deux extrêmes d'une échelle qui irait de l'appauvrissement matériel au déshonneur causé par un comportement immoral, mais ces deux dimensions, selon des combinaisons variables, étaient intrinsèquement liées : condition matérielle et dignité de la personne allaient de pair. Pauline Ferrier-Viaud montre, à partir du destin de Paule Payen, épouse adultère de Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères de Louis XIV, comment un comportement jugé scandaleux conduisit à la mise au ban de la famille, à la marginalisation sociale et à des privations matérielles. À l'opposé, l'appauvrissement avait à voir avec le déshonneur, la chute, la décadence, car il n'était pas synonyme de pauvreté, mais bien d'un changement de condition économique qui conduisait à la déchéance sociale. Quand les revers de fortune s'accompagnaient d'un changement de mode de vie et de choix jugés dégradants au regard du statut social, ils prenaient alors une connotation éminemment morale. De ce fait, le déclassement causé par la perte de ressources matérielles pouvait se produire sans entraîner un changement d'état sur le plan juridique, car il trouvait son origine dans l'incapacité à maintenir une série d'habitus liée à sa condition. L'appauvrissement devenait synonyme de déchéance quand il marquait une perte qui ne s'exprimait pas seulement en terme financier. Ainsi de la perte d'indépendance à une époque où vivre du sien était une source de distinction et d'appartenance sociales. Ainsi de la marginalisation des patriciens vénitiens ou génois, décrits par Carlo Bitossi, qui dépendaient de la solidarité du groupe et des emplois publics et dont le comportement démographique prolifique aggravait l'appauvrissement. Ainsi des faillites marchandes, qu'analyse Mathieu Marraud, qui se traduisaient par une perte de crédit, dans toutes les acceptions du terme – perte de solvabilité et perte de réputation – car l'échec en affaires était perçu comme une incapacité à prendre en charge les affaires publiques (métier, paroisse, ville) si bien que la faillite pouvait conduire à une véritable mort sociale des individus.

À partir du cas vénitien, Isabella Cecchini souligne aussi que les faillites causées par le comportement frauduleux d'autrui bénéficiaient de protection alors que ceux qui prenaient la fuite après une faillite pouvait voir leurs biens confisqués. Existaient donc

¹⁸ Furetière, *Dictionnaire universel*, tome 1, 1690, p. 417. On peut lire à l'article « décadence » (p. 416) : décadence se dit aussi figurément dans les choses morales. Le crédit de cet homme va en décadence, pour dire, il se ruine. Toutes les choses du monde vont en décadence, c'est-à-dire, de mal en pis. Cette famille noble tombe en décadence ».

une différence d'appréciation entre les situations qui engageaient ou non la responsabilité personnelle car il y avait des appauvrissements sans faute, qui méritaient secours, comme il y avait des comportements déshonorants sans espoir de rédemption sociale. Seulement l'inscription des personnes dans l'une ou l'autre catégorie n'échappait pas à une incertaine indétermination du fait de toute une gamme de situations placées dans un entre-deux.

Comment les acteurs parlaient-ils de leur expérience du déclassement ? Cette parole est rare, ce qui fait le prix des articles ici réunis qui se sont efforcés de la débusquer dans des suppliques, des factums judiciaires, des correspondances, des mémoires, qui disaient les raisons d'une atteinte à sa condition, mais aussi la frustration, la honte parfois, la protestation, la riposte. Fanny Cosandey montre comment les ducs et pairs s'organisèrent collectivement pour faire valoir leur prééminence lors de l'entrée royale de Louis XIV de 1660. Marine Carcanague scrute les plaintes de femmes nobles auprès du tribunal du point d'honneur. Manuel Rossi explore la chronique de Luigi Navarrette qui en 1679 établit un parallélisme entre la grandeur et la décadence de la cité de Pise dont il appartenait au patriciat et le destin de sa famille accusée de banqueroute et vouée à la relégation. Maria Luisa Ferrari s'appuie sur le diaire de Gabriele Dionisi pour éclairer la lucidité d'un noble véronais sur les causes du déclin économique et des moyens pour y remédier entre XVIII^e et XIX^e siècle. Guillaume Lancereau exhume, pour la période révolutionnaire, des suppliques de pédagogues où la mise en récit de soi sert à justifier des demandes de poste ou de pension. Juliette Deloye s'interroge sur le statut de l'écriture pour dire et conjurer le sentiment d'être à un « état au-dessous [d'eux] » chez Louis de Beer et Chateaubriand lors de leur séjour en Italie au début du XIX^e siècle.

Au-delà de leur singularité, ces discours laissent apparaître des traits communs. Tous empruntent au registre de la perte : perte de considération, d'indépendance, de richesse. Certains convoquent le lexique de la morale en parlant de déshonneur, de chute, de déchéance. D'autres laissent transparaître frustration, ressentiment, protestation. Ils se rejoignent sur le fait que l'expérience du déclassement était autant une réalité identifiable qu'une crainte impalpable.

Il s'agit d'une expérience qui est tributaire de la perception de sa propre trajectoire personnelle. Les études sociologiques établissent ainsi une distinction entre les acteurs qui se sentent victimes d'un déclassement en dépit de leurs efforts et ceux qui le vivent comme un échec personnel car ils disposaient d'un capital de départ plus élevé qu'ils n'ont pas su faire fructifier¹⁹. De même, l'étude du

¹⁹ Aron 1969, Bourdieu 1978.

rapport entre le degré de protection et la crainte de déchoir socialement montre que les individus les plus à l'abri sont ceux qui nourrissent paradoxalement le plus d'appréhension. L'expérience du déclassement s'avère une alchimie complexe où la perception de soi se combine avec les représentations du groupe d'appartenance et la vision, plus ou moins stigmatisante, de la société environnante à l'égard de certains parcours de ce type.

Dans les sociétés anciennes à statuts, existait un lien entre la position dans la hiérarchie et la gravité du déclassement aux yeux des intéressés et de leurs contemporains. Quoi de comparable, au XVI^e siècle, entre des gentilshommes ruinés par le service des armées qui finissent par tomber dans le monde des paysans ou des artisans et des gens de métier affectés par la baisse des salaires et le chômage qui viennent grossir les rangs des pauvres? L'opinion commune ne devait pas apprécier de la manière leur destin social. Dans une société hiérarchique, guidée par le principe de la justice distributive, la perception de la perte de la position sociale était déterminée par des normes et des représentations associées au milieu d'appartenance; elle était appréciée en fonction des attentes et des caractères prêtés aux groupes sociaux ou aux familles selon leur rang; mais si on se place du point de vue des individus, reste à prouver que l'effroi provoqué par la perspective de la marginalisation sociale fût effectivement proportionnel à leur position dans la hiérarchie. Opinion commune et vécu individuel ne coïncidaient pas nécessairement.

Si le déclassement est un phénomène relatif, conditionné par un environnement social lui-même mouvant, il est possible de le mesurer à partir de marqueurs objectifs. Les sociologues s'y sont essayés en se dotant d'outils appropriés, en particulier de tables qui mentionnent les changements socio-professionnels d'une génération à l'autre. Cette méthode est plus difficile à mettre en œuvre par les historiens, ne serait-ce qu'à cause des biais introduits par l'usage de catégories professionnelles. Une approche quantitative et sérielle, à partir d'indicateurs simples (niveau de fortune), peut être tentée sur plusieurs générations. C'est ainsi que Claude Brelot suit une cohorte de 50 familles de la noblesse franc-comtoise sur 3 ou 4 générations afin de mesurer la mobilité intergénérationnelle descendante en prenant soin de distinguer le devenir des individus de celui de leur famille.

La mesure du déclassement est aussi justifiée par l'existence de toute une gamme de situations qui scellaient le déclassement: la perte d'indépendance; la dérogeance qui entraînait la perte du privilège, voire l'exclusion du groupe d'appartenance; la privation de citoyenneté qui conduisait à la perte de droits et à l'exclusion de la communauté citadine; la bâtardise qui marquait d'une tache indélébile et excluait de la succession paternelle et de la lignée

familiale en l'absence de légitimation²⁰. Deux autres situations sont ici explorées : celle des femmes nobles mariées à un roturier sous la plume de Sylvie Steinberg et celle des cadets par rapport à celle de l'aîné promis à perpétuer la position familiale. Elie Haddad associe à leur condition l'idée de désavantage relatif en considérant que le rang de naissance était un élément permis d'autres qui déterminaient la destinée d'une lignée noble. Claire Chatelain, à partir de la vie de Jacques de Bérulle, met en lumière le parcours de cadets « transclasses », portés à changer d'état et de profession au bénéfice des intérêts de la famille. Il est donc réducteur de voir a priori dans certaines situations le creuset d'un déclassement obligé.

Des conjonctures propices à ce que les sociologues appellent la mobilité structurelle, c'est-à-dire celle qui est imposée par l'évolution des structures démographiques, économiques et politiques, invitent à considérer le déclassement comme une réalité collective. La suppression des ordres religieux dans le cadre de la Réforme, dans le monde germanique et en Angleterre, provoqua une sortie massive de la condition ecclésiastique, le reclassement de certains clercs, le déclassement et l'évanouissement de beaucoup d'autres. La diffusion des ateliers, l'introduction des machines et les mutations de l'organisation du travail lors de la première industrialisation furent perçues comme une dépossession, une perte de statut et d'autonomie de la part de ceux qui y étaient employés et qui venaient du monde de l'artisanat et de la boutique. Avec la suppression de la société d'ordres, la noblesse fut collectivement déclassée en perdant ses privilèges même si une partie d'entre elle a pu conserver sa position dans l'échelle de la richesse et opérer un reclassement dans une élite de la notabilité²¹. Ces déclassements, souvent brutaux, se produisaient sous l'effet d'événements exogènes. De ce point de vue, la période révolutionnaire est un exceptionnel observatoire des recompositions sociales à l'œuvre dans un cadre institutionnel instable. Guillaume Lancereau montre que la Révolution a disqualifié certains acteurs et établissements de l'éducation tandis qu'elle permettait à d'autres de trouver dans la pédagogie un moyen de reconversion sociale et de garantie contre le déclassement. Ce second profil fait écho à ce que Haim Burstin désigne comme des opportunités de requalification, puisque la Révolution a permis à des hommes de culture, sûrs de leurs talents, mais amers d'être bloqués dans les frontières de la société d'ordre, d'embrasser les carrières politiques et administratives qu'elle ouvrait. Si ces hommes ont su profiter de l'occasion

²⁰ Steinberg 2016.

²¹ Goujon 2017.

qui se présentait, c'est aussi parce qu'ils étaient moins attachés à la tradition et ne jouissaient pas d'une rente de situation.

Ne manquent pas les situations paradoxales où la jouissance d'une position socialement et économiquement avantageuse s'avérait un obstacle à l'adaptation et l'origine d'un processus de déclassement. Fabrice Boudjaaba montre que les maraîchers d'Ivry, aux portes de Paris, étaient portés à rechercher, dans la première moitié du XIX^e siècle, la reproduction sociale au risque de subir une marginalisation pour ne pas avoir pris le train de l'industrialisation et de l'urbanisation. S'interroger sur le paradoxe des situations est aussi le moyen de ne pas s'enfermer dans une interprétation simpliste de la mobilité sociale. S'il importe de scruter les mots que les contemporains utilisaient pour dire les choses, il appartient aussi à l'historien de mettre des mots et du sens sur des situations qui conduisaient au déclassement suivant les critères qu'il a lui-même définis et qui n'étaient pas nécessairement reconnus comme telles dans le discours des contemporains. Ainsi Mathieu Marraud a montré dans d'autres travaux que l'anoblissement par l'office de membres de la bourgeoisie marchande parisienne dans les années 1680-1720 ne devait pas être interprété comme un mode d'ascension sociale si l'on en juge par la destinée de ces individus et de leur descendance²². Non seulement ces familles furent confrontées à un rapide déclin, accéléré par le niveau de dépenses induit par leur nouveau statut, mais elles se trouvèrent isolées dans un groupe où ils n'avaient ni parenté, ni repères culturels. Si on s'affranchit des présupposés issus de la représentation des ordres, qui voit l'anoblissement comme un accomplissement, celui-ci apparaît alors comme un facteur d'anonymat et de perte du capital social acquis dans le milieu d'origine, corporatif et marchand.

En contrepoint de l'étude de situations, il importe d'envisager le déclassement comme un processus. Cette dimension transparaît dans le vocabulaire employé qui fait la part belle aux métaphores temporelles (chute, déclin) et aux métaphores spatiales aptes à restituer la dynamique du monde social (franchissement, seuil, pallier, verrou). L'usage de paires antinomiques – exclusion/inclusion, réversible/irréversible – restitue la dimension processuelle du déclassement qui s'exprime à l'échelle individuelle et familiale. La première requiert de suivre un itinéraire personnel avec ses points de ruptures, ses inflexions qui pouvaient conduire à un changement de condition en faisant la part des revers passagers ou du dénuement conjoncturel car le déclassement n'était pas nécessairement un processus irréversible comme le montre, pour le second

²² Marraud 2011, Marraud – Lyon-Caen 2010.

ordre, l'existence de procédures de mise en veille du statut pour rendre praticable la dérogeance. Dans la même veine, Sylvie Steinberg explore la situation de femmes nobles épousant des roturiers qui prenaient la condition de leur époux, mais qui conservaient le caractère de leur noblesse et qui pouvaient demander leur réhabilitation après la mort du mari. L'étude de la jurisprudence démontre que l'attachement à la noblesse était tout relatif car des femmes ne souhaitaient pas recouvrer ce statut tout en cherchant à échapper à la taille. Cet exemple, fait écho aux comportements de certains *cittadini* vénitiens, décrits par Massimo Galtarossa, qui refusaient de se plier aux us et coutumes de leur milieu d'appartenance au risque de leur exclusion formelle. Le même constat peut être fait pour certains membres de la noblesse vénitienne qui ont au XVIII^e siècle contracté des mariages illégitimes sur le plan politique – c'est-à-dire non-inscrits au Livre d'Or – et qui plaçaient ainsi leur descendance hors de l'ordre nobiliaire et du pouvoir politique. Le déclassement pouvait être, contre toute attente, un choix parce qu'il était guidé par un autre système de valeur.

La question de la reproduction sociale et de la transmission des statuts se pose plus encore quand on observe le déclassement à l'échelle intergénérationnelle. Dans cette perspective, il faut se garder d'interpréter de manière univoque le changement de métier d'une génération à l'autre ou entre branches de la même famille comme un indice de différenciation et de mobilité sociale (ascendante ou descendante) sans prendre en compte les univers sociaux d'appartenance qui leur donnaient sens et qui permettent d'évaluer l'orientation d'une trajectoire personnelle ou familiale. Il semble donc qu'un changement de statut doive être appréhendé à partir des systèmes de référence et en relation avec la position relative des autres acteurs dans un univers social mouvant.

Le déclassement ne suscitait pas une réponse univoque, selon qu'on en impute ou non la faute à sa victime, et parce qu'on traitait chacun selon sa condition, selon le principe de la justice distributive. Cette dernière dérivait d'un autre principe supérieur, celui de conservation de l'ordre social hiérarchique. L'aide institutionnelle apportée aux pauvres honteux relevait du premier principe en tant qu'elle s'adressait à ceux dont on estimait que la position devait être maintenue et du second dans la mesure où elle visait la stabilité de l'ordre social. Être reconnu comme un pauvre honteux était un privilège qui était interdit aux vrais miséreux car cela donnait accès à des ressources²³; mais Laurence Fontaine, à partir des

²³ Gutton 1971, Grendi 1975, Musella 1982, Prodi 1986, Ricci 1996, Ferrante 2000.

réponses au concours lancé par l'Académie de Châlons en 1777 sur la réduction de la mendicité, montre que la catégorie traditionnelle du pauvre honteux qui devait être secouru du fait de sa condition perdait de son évidence au profit du soutien aux catégories populaires tombées dans la pauvreté. Si ce statut était peu enviable, en dépit des protections qui y étaient associés, il pouvait présenter des avantages et être recherché au prix de manipulations et de fraudes d'autant plus faciles qu'il s'agissait d'une catégorie largement indéterminée. Giovanni Ricci s'emploie à rendre compte de la duperie de fausses victimes des revers de fortune et de l'inclination d'institutions charitables à porter secours à de jeunes filles au nom de leur honneur social pour ne pas avoir à dire qu'elles cherchaient à préserver leur honneur sexuel. L'assistance aux pauvres honteux n'était que l'un des dispositifs mis en œuvre pour perpétuer l'ordre social, et l'un de ceux qui se plaçaient très en aval une fois le processus de déchéance avéré, si bien qu'on peut se demander s'il était là pour permettre de rétablir une position ou seulement amortir ou retarder un changement de condition inéluctable ou bien encore exprimer une volonté collective de conservation.

Ces dispositifs d'assistance posent la question du mode d'intervention des autorités dans le processus de déclassement. Là encore, la réponse est loin d'être univoque. D'un côté, les autorités, gardiennes de l'ordre social, faisait œuvre de réparation en s'efforçant d'atténuer les situations portant atteinte à l'honneur. La dérogance se traduisait par la perte de statut, elle laissait aussi ouverte la porte à son recouvrement une fois rétablies les conditions de vie qui lui étaient associées. Dispositifs institutionnels et décisions judiciaires jouaient le rôle de retardateur ou d'amortisseur si bien que les acteurs les intégraient à leurs stratégies de conservation. D'un autre côté, les États furent les grands ordonnateurs des frontières qui séparaient les corps qui composaient la société. Fanny Cosandey nous rappelle que Louis XIV exerçait dans l'ordonnement cérémoniel sa toute-puissance au risque d'abaisser les ducs et pairs. Marcella Aglietti fait référence à la redéfinition normative de la noblesse toscane par les Lorraine sur la base de critères de preuve discriminants qui exclurent des familles. Cette politique, qui plaça la noblesse sous le contrôle du prince, s'apparente à celle mise en œuvre par Louis XIV qui conduisit à la fois à une déclassification taxonomique et à des déclassements sur le plan social. À partir de l'exemple de la Chancellerie ducale de Venise, Massimo Galtarossa traite de situations plus radicales encore où l'accusation de corruption et de trahison à l'encontre de serviteurs de l'État entraînait leur exclusion des charges publiques, parfois leur fuite, toute la question étant de déterminer jusqu'à quel point pareille infamie était irréversible, supportable sans entraîner une véritable mort sociale et

transmissible à ses proches au risque d'entraîner un déclassement collectif. Sous l'Ancien Régime, l'État avait le pouvoir d'ordonner et de réordonner la société, d'inclure et d'exclure, de reclasser en disposant des clés des frontières juridiques et recomposer les hiérarchies dans la limite du respect de règles établies. L'État révolutionnaire a plus encore manifesté sa toute-puissance en abattant l'ordre ancien et en créant, pour un temps, une instabilité propice à une mobilité sociale inédite, qu'elle prît la forme du déclassement, du reclassement ou de la promotion. Dans une société de classes où la dignité n'était plus affaire de statut, le rôle de l'État n'était plus aussi visible et immédiat. Il continua à être une force motrice de la stratification sociale du fait de la valorisation, en France du moins, d'une « noblesse d'État » et un agent de stabilisation de la structure sociale à mesure que se développa l'État-providence. Si l'Ancien Régime s'inscrit dans une temporalité longue dont les ramifications descendent profondément jusqu'au monde qui est le nôtre, c'est que le sentiment de déclassement, sous de nouveaux avatars, continue à associer les difficultés matérielles à la perte de dignité.

Michela BARBOT
ENS Paris-Saclay

Jean-François CHAUVARD
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne –
Institut d'histoire moderne et contemporaine

Stefano LEVATI
Università degli Studi di Milano

BIBLIOGRAPHIE

- Alimento – Cassina 2002 = A. Alimento et C. Cassina (dir.), *Il pensiero gerarchico in Europa: XVII-XIX secolo*, Florence, 2002.
- Aron 1969 = R. Aron, *Désillusions du progrès*, Paris, 1969.
- Bellavitis – Croq – Martinat 2009 = A. Bellavitis, L. Croq et M. Martinat (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, 2009.
- Bonnewitz – Fleury 2005 = P. Bonnewitz et J. Fleury, *Stratification et mobilité*, Paris, 2005.
- Bourdieu 1978 = P. Bourdieu, *Classement, déclassement, reclassement*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, 1978, p. 2-22.
- Bourdieu 1979 = P. Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, 1979.
- Bourdon 1993 = R. Boudon, *La logique de la frustration relative*, dans Id., *Effets pervers et ordre social*, Paris, 1993 (1977), p. 131-155.

- Brun – Grafmeyer 1991 = J. Brun et Y. Grafmeyer, *Études sur la mobilité dans la société française*, Paris, 1991.
- Chabaud 2011 = G. Chabaud (dir.), *Classement, déclassement, reclassement. De l'Antiquité à nos jours*, Limoges, 2011.
- Chatelain 2008 = C. Chatelain, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez les grands officiers (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, 2008.
- Chauvel 1998 = L. Chauvel, *Le destin des générations. Structures sociales et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, 1998.
- Chauvel 2006 = L. Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, 2006.
- Chauvel 2016 = L. Chauvel, *La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions*, Paris, 2016.
- Cohen 2010 = D. Cohen, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII^e-XXI^e siècle)*, Seyssel, 2010.
- Colbalti – Schizzerotto 1994 = A. Colbalti et A. Schizzerotto, *La mobilità sociale in Italia*, Bologne, 1994.
- Cosandey 2005 = F. Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, 2005.
- Cosandey 2016 = F. Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 2016.
- Descimon 1997 = R. Descimon, *Ordres et classes*, dans Michel Delon (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, 1997, p. 80-802.
- Descimon 2011 = R. Descimon, *La société française avant les Lumières : une société hiérarchique ?*, dans Chabaud 2011, p. 51-69.
- Dravasa 1965 = É. Dravasa, « Vivre noblement ». *Recherches sur la dérogance de noblesse du XIV^e au XVI^e siècle*, Bordeaux, 1965.
- Dumont 1979 = L. Dumont, *Homo hierarchicus*, Paris, 1979 (1967).
- Everett 1966 = A. Everett, *Social Mobility in Early Modern England*, dans *Past & Present*, 33, 1966, p. 56-73.
- Ferrante 2000 = L. Ferrante, *Il sostegno alle giovani declassate: l'Opera dei Poveri Vergognosi di Bologna e il Conservatorio di Santa Marta*, dans V. Zamagni (dir.), *Poverta e innovazioni istituzionali in Italia. Dal Medioevo ad oggi*, Bologne, 2000, p. 207-223.
- Flamein 2018 = R. Flamein, *La société fluide. Une histoire des mobilités sociales (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, 2018.
- Goujon 2017 = B. Goujon, « Y être, c'est (encore) en être » : *déclassement social et aspirations nobiliaires parmi les familles maintenues en noblesse en France sous la Restauration*, dans *Revue historique*, 2017, 684, p. 819-842.
- Grendi 1975 = E. Grendi, *Pauperismo e Albergo dei poveri nella Genova del Seicento*, dans *Rivista storica italiana*, 87, 1975, p. 621-655.
- Gutton 1974 = J.-P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1974.
- Haddad 2009 = É. Haddad, *Les comtes de Belin. Fondation et ruine d'une « maison » (1582-1706)*, Limoges, 2009.
- Haddad 2011 = É. Haddad, *Classement, ancienneté, hiérarchie : la question de la définition de la noblesse à travers la querelle entre les Chérin et les Mesgrigny à la fin du XVIII^e siècle*, dans Chabaud 2011, p. 259-281.
- Houseman 1984 = M. Houseman, *La relation hiérarchique : idéologie particulière ou modèle général ?*, dans J.-C. Galey (dir.), *Différences, valeurs, hiérarchies. Textes offerts à Louis Dumont*, Paris, 1984, p. 299-318.

- Jessenne 2007 = J.-P. Jessenne (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, 2007.
- Jouanna 1977 = A. Jouanna, *Ordre social. Mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*, Paris, 1977.
- Levi 2003 = G. Levi, *Aequitas vs fairness. Reciprocità ed equità fra età moderna ed età contemporanea*, dans *Rivista di storia economica*, 3, 2003, p. 195-204.
- Lyon-Caen 2008 = N. Lyon-Caen, *Un roman bourgeois sous Louis XIV ? Récits de vies marchandes et mobilité sociale: les itinéraires des Homassel*, Limoges, 2008.
- Marraud – Lyon-Caen 2010 = M. Marraud et N. Lyon-Caen, *Le prix de la robe: coûts et conséquence du passage à l'office dans la marchandise parisienne, v. 1680-v. 1750*, dans R. Descimon et É. Haddad (dir.), *Épreuves de noblesse, les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, 2010, p. 233-256.
- Marraud 2009 = M. Marraud, *Les faux-semblants de la mobilité sociale dans la marchandise parisienne, XVII^e-XVIII^e siècles*, dans A. Bellavitis, L. Croq et M. Martinat (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, 2009, p. 123-137.
- Marraud 2011 = M. Marraud, *Espaces politiques et classement social à Paris, XVII^e-XVIII^e siècles*, dans Chabaud 2011, p. 143-156.
- Maurin 1997 = É. Maurin, *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Paris, 2010.
- Merllié – Prévot 1997 = D. Merllié et J. Prévot, *La mobilité sociale*, Paris, 1997.
- Meyzie 2006 = V. Meyzie, *Les illusions perdues de la magistrature seconde. Les officiers « moyens » de justice en Limousin et Périgord (vers 1665-vers 1810)*, Limoges, 2006.
- Mousnier 1969 = R. Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, 1969.
- Musella 1982 = S. Musella, *Il Pio Monte della Misericordia e l'assistenza ai «poveri vergognosi»*, dans G. Galasso et C. Russo (dir.), *Per la storia sociale e religiosa del Mezzogiorno d'Italia*, I, Naples, 1982, p. 291-348.
- Nassiet 1994 = M. Nassiet, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, 1994.
- Peugny 2009 = C. Peugny, *Le déclassement*, Paris, 2009.
- Prodi 1986 = P. Prodi (dir.), *Forme e soggetti dell'intervento assistenziale in una città d'antico regime*, Bologne, 1986.
- Reinhard 1996 = W. Reinhard (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, 1996.
- Ricci 1983 = G.G. Ricci, *Naissance du pauvre honteux. Entre l'histoire des idées et l'histoire sociale*, dans *Annales E. S. C.*, 38-1, 1983, p. 158-177.
- Ricci 1996 = G.G. Ricci, *Povertà, vergogna, superbia. I declassati fra Medioevo e Età moderna*, Bologne, 1996.
- Roche 1973 = R. Roche (dir.), *Ordres et classes*, actes du colloque d'histoire sociale des 24-25 mai 1967 à l'ENS de Saint-Cloud, Paris-La Haye, 1973.
- Sinthon 2018 = R. Sinthon, *Repenser la mobilité sociale*, Paris, 2018.
- Steinberg 2016 = S. Steinberg, *Une tache au front. La bâtardise aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 2016.